

RÉPARATIONS DE LA BRÈCHE

A la dilligence et poursuite dudit Chol, il fut alloué sur les fraiz du général du pays vnze cens escus, tant pour la reparation de la bresche faite par le canon que aultres necessaires aux meurs de la ville et fraiz extraordinaires souffertz pour le solagement du pays, ladite somme fut comprinse en vne taille de fraiz imposés sur la générallité de Lion, M^e Jean Richomme étoit recepueur d'icelle, qui doit paier ladite somme aux consulz et habitans dudit Coindrieu en l'an 1590.

Joseph DENAIS.

(A suivre.)

